

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué (le 21 avril 2026) s'est réuni à la mairie de Ouainville, sous la Présidence de Monsieur Bruno Thune, Maire

Étaient présents :

THUNE Bruno, LECOURT Fabien, HAVY Michèle, VITIS Cyril, DUFRESNE Barbara, GUILLAIS Stéphane, COLLARDEAU Isabelle, GODEBOUT Gilles, DÉVÉ Géraldine, REDIN Sarah, LECACHEUR Antoine, LEFRANÇOIS Victoria, COURVALET Clémence, PETIT Henri

Absent excusé : WATRELOS Marcel

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Dufresne Barbara est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Délibérations :

- Approbation du compte financier unique 2025
- Attributions des subventions 2026
- Taux des mouvements de crédits de chapitre à chapitre
- Vote des taxes
- Vote du budget 2026
- Projet éolien sur la commune de Ouainville
- Projet éolien sur Bertreville Theuville aux Maillots Gerponville
- Rapatriement de la classe de Butôt-Venesville sur Ouainville

Informations :

- Questions diverses
- Tout dossier urgent pouvant intervenir avant la réunion

Le compte -rendu de la séance du 31 mars 2026 a été approuvé par le maire et le secrétaire de séance.

I APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU 2025 du budget principal présente les résultats suivants

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	357 749.14€
DEPENSES	388 628.40€

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2025	- 33 879.26€
-------------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	46 184.34€
DEPENSES	14 793.19€

RESULTAT INVESTISSEMENT 2025	31 391.15€
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	325 445.58€
------------------------------------	--------------------

Considérant les éléments susvisés ;

Mr Lecourt Fabien propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Ouainville

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, ne prendra pas part au vote conformément au code des collectivités territoriales.

VOTES :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Ouainville
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

II AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Vu Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -36 006.30 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 363 939.99€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent- 001) de la section d'investissement de : 31 391.15 €

Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -33 879.26 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 615.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 615.15 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 325 445.58€

Voix : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

III ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026, au compte 65748 et au compte 657363 pour le CCAS :

- Club des Bons Amis	1200,00 euros
- CCAS	4000,00 euros

Total

5200,00 euros

Voix : **pour** : 14 **contre** : 0 **abstention** : 0

IV TAUX DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Mr le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux de mouvement de crédits de chapitre à chapitre

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'année 2026.

Voix : **pour** : 14 **contre** : 0 **abstention** : 0

V VOTE DES TAXES 2026

Mr Lecourt présente au conseil municipal le taux des taxes 2026 :

- Taxe Foncière (bâti) 30.25%
- Taxe Foncière (non bâti) 9,03%
- Taxe d'habitation 6.84%
- Cotisation Foncière des Entreprises 8,82%

Mr Lecourt propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des taux d'imposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas maintenir ces taux

Voix : **pour** : 9 **contre** : 5 **abstention** : 0

VI AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

Mr Lecourt propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 1% comme suit:

- Taxe Foncière (bâti) 31.25%
- Taxe Foncière (non bâti) 10,03%
- Taxe d'habitation 7.84%
- Cotisation Foncière des Entreprises 9,82%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux ci-dessus

Voix : **pour** : 9 **contre** :0 **abstention** : 5

VII VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Suite à la présentation du projet de Budget Primitif 2026 présenté par Mr LECOURT.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ce budget.

après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité :

- le budget primitif 2026 qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement : 637 247.58 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 46 000 euros

Le Budget est équilibré en dépenses et en recettes;

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Voix : **pour** : 14 **contre** :0 **abstention** : 0

VIII PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE OUAINVILLE

Mr Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur des projets éoliens sur la commune de Ouainville

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas accepter de projet sur la commune de Ouainville

Voix : **pour** : 13 **contre** : 0 **abstention** : 1

IX PROJET EOLIEN EG PETROVALLE SUR LES COMMUNES DE THEUVILLE AUX MAILLOTS, GERPONVILLE ET BERTREVILLE

Mr Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet éolien sur la commune de Theuville aux Maillots, Gerponville et Bertreville

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de se prononcer contre ce projet.

Voix : **pour** : 12 **contre** :0 **abstention** : 2

X FERMETURE DE L'ECOLE DE BUTÔT-VENESVILLE ET RAPATRIEMENT DE LA CLASSE SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE OUAINVILLE

Mr Le Maire annonce au conseil municipal que Mme Le Maire de Butôt-Venesville a décidé de fermer son école.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le rapatriement de la classe à Ouainville

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ce rapatriement de cette classe sur le groupe scolaire de Ouainville

Voix : **pour** : 14 **contre** :0 **abstention** : 0

XI ACHAT D'UNE ARMOIRE FROIDE

Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à l'achat d'urgence en vue des locations de la salle d'une armoire froide pour la salle des fêtes pour un montant de 3324.36€ chez le groupe Lanef

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet achat.

Voix : **pour** : 14 **contre** :0 **abstention** : 0

Séance levée à 23h00